

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SAINT-DENIS | VENDREDI 18 OCTOBRE 2019

## ALERTE CFDT SNCF

# UNE SITUATION EXPLOSIVE DANS L'ENTREPRISE

L'accident survenu le mercredi 16 octobre 2019 à Saint-Pierre-sur-Vence, dans les Ardennes, entre un TER et un convoi exceptionnel sur un passage à niveau a entraîné une vague de droits de retrait très importante et de fortes perturbations sur le réseau ferroviaire.

**Cette situation explosive renvoie au climat social au sein de l'entreprise, aux conditions de production des trains et aux orientations prises en matière de sécurité.**

### L'ACCIDENT SURVENU INTERROGE SUR DE MULTIPLES POINTS

- Le traitement des passages à niveau et surtout la question des convois exceptionnels.
- Le choix opéré par les autorités organisatrices du transport et la SNCF sur le matériel roulant et sa sécurité.
- L'organisation du travail : la suppression des personnels d'accompagnement à bord des trains laisse seul un conducteur blessé se débrouiller avec la gestion de la sécurité et des voyageurs à bord du train.

### REPENSER L'ORGANISATION

Comment cette situation peut s'être produite ? Pour la CFDT, c'est inacceptable. Elle impose des mesures immédiates de la part de la Direction de la SNCF et de l'État sur le matériel roulant et leurs systèmes de sécurité, ainsi que sur le franchissement des passages à niveau par les convois exceptionnels.

### RÉACTION IMMÉDIATE DE LA CFDT

La CFDT Cheminots agit immédiatement pour traiter cette situation. Elle appelle dès à présent la direction :

- à prendre toutes les mesures de **protection des agents** en gare dans un contexte de tensions extrêmement fort ;
- à déclencher des **états généraux de la production** ferroviaire qui devront notamment établir un retour d'expérience de la conduite agent seul ;
- à **reporter** la mise en place des nouvelles règles de départ des trains tant que l'ensemble du sujet n'est pas totalement sécurisé.

D'ores et déjà, la CFDT Cheminots a lancé des actions concrètes à destination des agents et des voyageurs :

- **une alerte sociale** – demande de concertation immédiate – a été posée auprès de la Direction générale de l'entreprise ;
- **un droit d'alerte national** relatif aux conditions de santé et sécurité au travail a été déposé ;
- **une interpellation au secrétaire d'État aux Transports** relative à la situation de la production, au climat social et aux situations concrètes des cheminots et des usagers.

Par ces actions, la CFDT souhaite mettre au centre du jeu et des préoccupations de l'État et de la direction de la SNCF l'alerte qu'elle formule depuis de nombreux mois. L'État et la direction de la SNCF doivent répondre immédiatement aux enjeux de cet accident et de ses conséquences sociales au sein de l'entreprise.

Depuis des mois, la CFDT Cheminots ne cesse d'interpeller la direction et les pouvoirs publics sur la détérioration du climat social au sein de l'entreprise.

Cela tient à la déconstruction des droits des salariés et des processus métier, aux changements d'organisation permanents, accompagnés d'une pression toujours accrue sur les effectifs, à un dialogue social qui ne produit pas de solutions, malgré les nombreuses propositions que la CFDT formule. Ces points sont les ferments d'un **ras-le-bol généralisé** qui expliquent que de nombreux agents aient pris aujourd'hui l'initiative personnelle de cesser leur travail dès lors qu'ils considèrent que leurs conditions de sécurité et celles des voyageurs ne sont plus réunies. ●

**La CFDT Cheminots portera l'ensemble de ces points lors de la réunion qui aura lieu à 17h30 au siège de la SNCF.**

